



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 2 avril 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller S. Brunet, conseiller D. Knowles, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Willett, maire adjoint
Absent	K. Chamberlain, mairesse R. Hondas, conseiller M. Skerry, conseiller
Fonctionnaires	T. Pettigrew, directeur général A. Parker, greffière municipale M. Abernethy, ingénieur municipal J.-S. Chiasson, agent de communications M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint C. Roy, administratrice exécutive M. Bouffard, directeur d'urbanisme

1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE

En l'absence de la mairesse, le maire adjoint, Michael Willett, préside la réunion.

Au nom de la mairesse, du conseil et des employés de la Ville de Bathurst, le maire adjoint Willett offre ses plus sincères condoléances aux familles en deuil à la suite du décès tragique et prématuré de trois jeunes citoyens et citoyenne de la région de Bathurst, survenue à Moncton. Tout en respectant leur vie privée, nos pensées et nos prières les accompagnent, ainsi que la seule survivante et sa famille, en cette période des plus difficiles. Un moment de silence est observé.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas d'adoption de procès-verbal pour cette réunion.

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucun point n'est inscrit sous résolutions en bloc.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Déjeuner de la baie par Co-Action (Magalie Lanteigne Breau et Elsa Godin)

Magalie Lanteigne Breau et Elsa Godin invitent les membres du conseil et la communauté à participer à la collecte de fonds du Déjeuner de la Baie qui aura lieu le 19 avril, de 7 h à 11 h.

Cette année, la collecte de fonds est organisée par Co-Action. Un rappel que Co-Action est composé d'élèves de l'École secondaire Nepisiguit (ESN) et d'élèves du « Bathurst High School » (BHS), qui travaillent ensemble pour briser la barrière anglophone/francophone. Il crée des activités inclusives et un sens de la communauté.

Les billets coûtent 10 \$, dont 5 \$ vont aux restaurants et 5 \$ seront divisés en parts égales entre les deux écoles. Les élèves seront bénévoles dans les 16 restaurants participants. Les détails, y compris le menu et la liste des restaurants, sont disponibles sur leur page Facebook.

6.2 Amendements proposés au plan municipal et à l'arrêté de zonage pour la propriété située au 1945, avenue Miramichi par Marc Bouffard

Black & McDonald demande un rezonage pour l'ancien concessionnaire Nissan situé au 1945, avenue Miramichi.

Le but de ce rezonage vise à changer l'usage de l'ancien concessionnaire automobile Nissan pour permettre un atelier spécialisé dans la fabrication et la remise à neuf d'équipement électrique par deux entreprises déjà établies à Bathurst, soit Black & McDonald and Power Precision.

La demande vise à modifier la désignation de l'utilisation du sol, dans le plan municipal, pour une partie de la propriété indiquée par le demandeur, de 'Commerciale' à 'Industrielle'. Le reste de la propriété demeurera 'Commerciale'.

Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de "Commercial Routier" à "Industriel Léger".

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Il est recommandé que la propriété soit rezonée de façon conditionnelle en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*.
- Cette entente de rezonage serait également sujette à des conditions entre la Ville de Bathurst et le propriétaire, comme prévu dans la Loi.

- Les conditions suivantes sont proposées par le directeur de l'urbanisme, sous réserve d'un examen par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le Conseil :
 1. Les conditions devraient préciser le nombre de conteneurs qui seront autorisés pour entreposer les outils et les matériaux.
 2. Ces conteneurs doivent être placés uniquement dans la cour latérale entre le bâtiment et la parcelle portant le NID 20848891 (Armor Transportation).
 3. À l'exception du matériel à installer dans les 'E-Houses' stocké à l'extérieur, tous les autres travaux et activités réalisés par l'entreprise doivent être effectués à l'intérieur du bâtiment.
 4. Les portes du bâtiment doivent être complètement fermées lorsque des travaux bruyants sont effectués à l'intérieur.
 5. Toutes les dispositions du règlement de zonage restent d'application.
 6. Aucun éclairage extérieur ne doit être projeté ou déborder sur les propriétés voisines.

7. FINANCES

Il n'y a aucun point sous finance.

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Il n'y a aucun point sous arrêtés municipaux.

9. RÉSOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 T003-24 Services de nettoyage - Bâtiments de la ville

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Brunet, conseiller

QUE la soumission T003-24 pour les services de nettoyage - édifices de la ville soit attribuée à Monettoyer Enr. comme contrat de 5 ans pour 112 920,00 \$ plus taxe par année pour un total de 564 000,00 \$, plus taxe.

MOTION MODIFIÉE

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE le point 9.1 soit amendé afin de modifier le total de 564 000 \$ à 564 600 \$.

MOTION ADOPTÉE

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE la soumission T003-24 pour les services de nettoyage - édifices de la ville soit attribuée à Monettoyer Enr. comme contrat de 5 ans pour 112 920,00 \$ plus taxe par année pour un total de 564 600,00 \$, plus taxe.

MOTION ADOPTÉE**9.2 Distribution des subventions 2024**

Proposé par S. Brunet, conseiller
Appuyé par D. Knowles, conseiller

QUE les subventions soient approuvées comme indiqué ci-dessous comme discuté:

- 5 000 \$ au comité d'amélioration du parc Victoria

MOTION ADOPTÉE**10. POINTS D'INFORMATION****10.1 Rapports de l'administration**

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités

Il n'y a pas de rapport de comité.

10.3 Rapport de la mairesse

Le maire adjoint Willett a participé à la Table annuelle de concertation de l'AFMNB les 27 et 28 mars. Les participants étaient en accord que les deux associations devraient travailler ensemble pour faire avancer les dossiers et obtenir les résultats dont toutes les municipalités ont besoin en cette année d'élection provinciale.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 16.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE